

Convocation du :
30 avril 2025

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATION SCOLAIRE DE
CORANCEZ ET VER-LÈS-CHARTRES**

Corancez :
- 3 titulaires
- 2 suppléants

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 5 MAI 2025

Ver-lès-Chartres :
- 3 titulaires
- 2 suppléants

Le lundi 5 mai 2025, à 19 heures, les membres du comité syndical, légalement convoqués le 30 avril 2025, se sont réunis à la salle du conseil municipal de la Mairie de Ver-lès-Chartres, sous la présidence de madame Marie-Ange ABADIA.

Etaient présents en qualité de membres titulaires :

Mesdames Marie-Ange ABADIA et Joëlle SILLY, et Messieurs Alain CHOUPART, Max VAN DER STICHELE, Stéphane BOURGEOIS et Philippe AUFFRAY

Etaient présents en qualité de membres suppléants :

Madame Marie-Françoise BOUCHER

Étaient absents excusés en qualité de membres suppléants :

Mesdames Delphine BRAULT et Marine DESEYNE, et Monsieur Joffrey PINAULT

Secrétaire de séance : Monsieur Stéphane BOURGEOIS

Nombre de
membres :
- en exercice : 10
- présents : 7
- votants : 7

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Ange ABADIA, Présidente, à 19h02.

A été invitée et assiste à la séance, Madame Lucile PICQUART, directrice de l'école.

Monsieur Stéphane BOURGEOIS est désigné secrétaire de la présente séance.

La Présidente demande s'il y a des commentaires à apporter sur la rédaction du procès-verbal du comité syndical du 31 mars 2025.

Aucune remarque n'est élevée, donc la Présidente soumet le procès-verbal au vote.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, approuve le procès-verbal de la séance du 31 mars 2025.

La Présidente rappelle l'ordre du jour de la présente séance du comité syndical :

- Points délibératifs :
 - Révision des tarifs des services périscolaires
 - Règlement intérieur des services périscolaires

- Points d'information :
 - Point ressources humaines
 - Point école

I. POINTS DÉLIBÉRATIFS

1. 2025-009 : RÉVISION DES TARIFS DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Madame ABADIA expose le point qui suit.

Madame ABADIA informe que les dossiers d'inscription pour la rentrée scolaire 2025/2026 seront distribués d'ici la fin d'année en cours, c'est pourquoi les tarifs des services périscolaires doivent être révisés. Pour rappel, les tarifs de la cantine sont révisés annuellement afin de tenir compte de l'évolution du prix du repas facturé par notre fournisseur, Chartres Métropole Restauration. Le prix du repas n'ayant pas évolué pour les maternelles, il est proposé de maintenir les tarifs de l'année en cours. Le prix du repas ayant augmenté de 2,24 % pour les élémentaires, il est proposé de répercuter cette hausse sur le prix facturé aux familles. Ce tarif doit à la fois permettre de régler les factures de notre fournisseur, mais également de tenir compte des frais engendrés par ce service, notamment en matière de personnel. Il en est de même pour la garderie, pour laquelle il est proposé de faire augmenter le tarif de 2,60 € à 2,75 €.

Les membres du comité syndical valident la proposition d'évolution du tarif de la garderie, et débattent sur l'éventualité de ne pas augmenter le tarif du repas des maternelles, voire sur le fait de passer à un tarif unique pour les maternelles et les élémentaires. En effet, les élèves de maternelle mangent peut-être des portions un peu moins importantes, mais demandent plus d'attention au personnel du SIVOS. Après en avoir échangé, les membres du comité syndical font le choix d'harmoniser les prix des repas maternels et élémentaires à 4,40 € le forfait 4 jours, 5,20 € le forfait 3 jours, 5,95 € le forfait 2 jours et 6,65 € le forfait 1 jour, sachant que c'est principalement le forfait 4 jours qui est le plus utilisé par les familles.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE la tarification suivante des services périscolaires pour l'année scolaire 2025-2026 :

- Cantine :

	Maternelle et élémentaire
Forfait à l'année 1 repas par semaine	6,65 € * 34 semaines = 226,10 €/an soit 22,61 €/mois
Forfait à l'année 2 repas par semaine	(5,95 € * 2 repas) * 34 semaines = 404,60 €/an soit 40,46 €/mois
Forfait à l'année 3 repas par semaine	(5,20€ * 3 repas) * 34 semaines = 530,40 €/an soit 53,04 €/mois
Forfait à l'année 4 repas par semaine	(4,40€ * 4 repas) * 34 semaines = 598,40 €/an soit 59,84 €/mois
Repas occasionnel	7,25€/repas (facturation mensuelle, au nombre de repas commandés)
Accueil des enfants bénéficiant d'un PAI alimentaire	2,50€/jour (facturation mensuelle, au nombre de jours de présence)

- Garderie :

	Tarif
Garderie du matin	2,75 €
Garderie du soir	2,75 €
Premier quart d'heure de retard	2,75 €
Quart d'heure de retard suivant	10 € (sachant qu'à partir de 19h00, il sera fait appel à la Gendarmerie)

2. 2025-010 : RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES SERVICES PÉRISCOLAIRES

Madame ABADIA expose le point qui suit.

Madame ABADIA rappelle que le règlement intérieur des services périscolaires est révisé chaque année afin de tenir compte des évolutions des tarifs, et de l'adapter pour donner suite à d'éventuelles remontées du personnel ou des familles. En l'occurrence, cette année, hormis la prise en compte des tarifs qui viennent d'être débattus, il s'agit également de mentionner une nouveauté dans l'organisation des services, avec la mise en place d'un portail familles pour la rentrée. Les parents devront inscrire directement leurs enfants pour toutes les activités auxquels ils participeront, en précisant les jours où les enfants fréquenteront ces services. Toute inscription ou tout changement fera l'objet d'une notification, dont le secrétariat sera destinataire. Ainsi, la plateforme permettra surtout de faciliter les échanges tout au long de l'année. La nouveauté sera surtout la mise à disposition d'une tablette aux agents du SIVOS afin de faciliter le pointage des présences, qui seront basculées directement au secrétariat, permettant de gagner du temps pour la facturation. Les communes aux alentours qui utilisent ce dispositif ont été contactées par le secrétariat afin de s'assurer de l'intérêt de la mise en place de cet outil et de se rassurer quant à son déploiement.

Après en avoir délibéré, le comité syndical,

A l'unanimité de ses membres présents et représentés,

- APPROUVE le règlement intérieur des services périscolaires pour l'année scolaire 2025-2026 joint à la présente délibération,
- DIT que le présent règlement intérieur est applicable à compter de la rentrée scolaire 2025-2026,

AUTORISE la Présidente ou son représentant à signer tout document y afférent.

Fin des points délibératifs : 19h27

II. POINTS D'INFORMATION

1. POINT RESSOURCES HUMAINES

Madame ABADIA informe qu'un point d'étape a été effectué le 7 avril au centre de gestion avec l'agent actuellement en période de préparation au reclassement (PPR), celle-ci s'achevant le 22 août. Les démarches accomplies jusqu'à présent par l'agent ont été détaillées : envoi de plusieurs demandes de stages, inscription et suivi de différentes formations, participation au forum de l'emploi public organisé par la ville de Chartres. La question des suites de la PPR a également été examinée, et il nous faudra prochainement demander à l'agent s'il souhaite être placé en reclassement pour une période de 3 mois. La suite de la procédure dépendra de si l'agent trouve ou non un poste pour être reclassé dans une autre structure.

Madame ABADIA rappelle que suite à l'échange lors de la dernière séance du comité syndical, nous sommes en attente du retour du centre de gestion pour délibérer définitivement sur l'ajustement du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel), notamment afin d'intégrer le grade d'agent de maîtrise aux bénéficiaires du régime indemnitaire.

Madame ABADIA informe que l'intégration du nouvel agent du SIVOS se passe bien, et permet de développer de nouvelles pratiques.

2. POINT ÉCOLE

Madame PICQUART rappelle qu'une enseignante est actuellement arrêtée au moins jusqu'à la fin du mois de mai, et que tout se passe bien avec sa remplaçante en attendant son retour.

Madame PICQUART informe que le conseil d'école aura lieu le jeudi 26 juin pour faire le bilan de l'année.

Madame PICQUART indique que 2 unités centrales sont tombées en panne quasi simultanément, et qu'il faudra peut-être envisager l'acquisition d'ordinateurs portables. Il y a également un problème pour envoyer des impressions au copieur.

Madame ABADIA répond que cette question pourra être étudiée avec le prestataire.

Madame PICQUART indique être actuellement en train d'affiner les inscriptions pour la rentrée scolaire 2025/2026, et de faire visiter l'école pour les admissions, portant l'effectif à une dizaine d'élèves en plus par rapport à l'année scolaire en cours.

Madame ABADIA rappelle que les représentants des parents d'élèves ont été reçus avant les vacances scolaires avec Monsieur AUFRAY afin de les rassurer au sujet d'inquiétudes de leur part, et qu'un autre rendez-vous a eu lieu avec l'inspection académique afin de régler un problème relationnel entre certains enseignants et agents du SIVOS. La Présidente rappelle que des démarches sont entreprises afin de rassurer et d'apaiser les tensions, et qu'aucune nouvelle remontée n'a été faite depuis la rentrée.

Madame ABADIA indique que l'enfant qui soulevait des difficultés jusqu'à il y a peu a progressivement été réintégré à la cantine.

Madame PICQUART ajoute qu'il n'y a plus de difficultés scolaires depuis un certain temps avec cet élève.

III. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est soulevée.

Madame ABADIA propose de prévoir provisoirement la date du prochain comité syndical le lundi 23 juin 2025 à 19h00.

Plus aucune question n'étant soulevée et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h54.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre :

Délégués titulaires :

Madame ABADIA Marie-Ange		Madame SILLY Joëlle	
Monsieur AUFRAY Philippe		Monsieur BOURGEOIS Stéphane	
Monsieur VAN DER STICHELE Max		Monsieur CHOUPART Alain	

Délégués suppléants :

Madame BOUCHER Marie-Françoise		Monsieur PINAULT Joffrey	<i>Absent excusé</i>
Madame BRAULT Delphine	<i>Absente excusée</i>	Madame DESEYNE Marine	<i>Absente excusée</i>